

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1767/SG/CG habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à acquérir, au nom et pour le compte du Territoire français des Afars et des Issas, une parcelle de terrain de 1932 m2 appartenant à l'Etat Français .

n° 75-1767/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
17 septembre 1975

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1975

Date du numéro
10 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le Président du Conseil de Gouvernement est habilité à passer, au nom et pour le compte du Territoire français des Afars et des Issas avec l'Etat Français, un acte pour l'acquisition amiable et à titre gratuit d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1932 m2 environ, sise à Arta.